

Budget fédéral 2010 – Maintenir le cap

Dans la retombée des jeux olympiques tenus à Vancouver, le ministre fédéral des Finances Jim Flaherty est monté sur le podium à la Chambre des communes le 4 mars afin de déposer son cinquième budget, le deuxième budget au cours de l'actuel mandat du gouvernement minoritaire conservateur de même que le deuxième budget consécutif suivant une période de prorogation à la Chambre.

Le ministre décrit son budget comme un «budget visant à favoriser la croissance de l'emploi et de l'économie», complétant ainsi le plan d'action économique du gouvernement annoncé en janvier dernier qui «aidera à renforcer la reprise économique au Canada et qui soutiendra notre avantage économique pour le présent et pour l'avenir». Toutefois, certains analystes externes qualifient ce budget de mesure immobiliste, prudente et même timide; le gouvernement se contente de maintenir le cap. Ce budget ne contient aucune surprise notable, il ne marque aucun tournant décisif en matière de politique fiscale et économique du gouvernement. Plus particulièrement, ce budget ne propose aucune augmentation des impôts ni réductions dans les transferts importants concernant les soins de santé, l'éducation et les régimes de pension.

Ce budget prévoit un déficit budgétaire de 53,8 milliards de dollars au cours de l'exercice 2009-10 et un autre déficit budgétaire de 49,2 milliards de dollars au cours de l'exercice 2010-11. Cependant, on devrait observer une baisse marquée du déficit budgétaire qui devrait se situer à 1,8 milliard de dollars au cours de l'exercice 2014-15. Cet aperçu reflète la confiance du gouvernement en la reprise économique, de même que son intention de s'écarter de la voie des dépenses incitatives pour envisager une compression des dépenses, nous dit le ministre. Le ministre prévoit aussi que le Canada retournera à l'équilibre budgétaire avant les autres pays du G7.

Bien que le budget ne prévoit pas de changements marqués dans la politique financière du gouvernement, il renferme



toutefois un nombre de mesures relativement importantes à l'égard de la fiscalité. Par exemple, le gouvernement a réitéré son engagement persistant à réduire l'impôt des sociétés à 15 pour cent d'ici 2012; le ministre indique que le taux d'imposition des entreprises au Canada sera le moins élevé que celui de tous les pays du G7.

Parmi les autres propositions dignes de mention en matière de fiscalité, notons l'annulation d'échappatoires fiscales en vue de promouvoir l'équité ainsi que l'élimination des tarifs imposés sur la machinerie et les équipements importés. Ces mesures ainsi que d'autres dispositions du budget sont discutées en détail dans notre commentaire complet au site Web Welch LLP à welchllp.com.



Don Scott, FCA, est associé à notre bureau d'Ottawa.

✚ à l'intérieur

Conseillers certifiés W: le choix d'un conseiller ne devrait pas être laissé au hasard.....pg2

L'ARC et la fiducie familiale.....pg2

Engager un entrepreneur, c'est l'affaire de qui?.....pg3

Externalisation de la technologie de l'information pour les PME – est-ce une option viable?.....pg3

La gestion des clauses restrictives bancaires.....pg4

Conseillers certifiés W: le choix d'un conseiller ne devrait pas être laissé au hasard



À titre de propriétaire d'entreprise, vous devez solliciter les services de divers fournisseurs de services : des banquiers, des conseillers en placements, et des courtiers d'assurance. Mais comment savoir si vous avez choisi la bonne personne? Peu importe le temps que vous avez passé à déterminer votre choix, il subsiste toujours un doute.

La plupart de nos fournisseurs de services personnels – du rénovateur au médecin – nous sont conseillés par quelqu'un. La source d'un conseil est aussi déterminante que le conseil lui-même. En affaires cependant, on ne peut pas toujours se tourner vers un membre de la famille, un ami ou un partenaire en affaires, puisque ces derniers ne sont pas toujours en mesure de répondre à nos questions.

WelchGroup Consulting est en mesure de répondre à vos questions. Notre objectif consiste à devenir la plaque tournante de la communauté des gens d'affaire à Ottawa. Nous avons sélectionné les meilleurs fournisseurs de services de la région. Nos partenaires certifiés W figurent parmi les noms les plus respectés dans leur industrie et ils tirent leur fierté de l'excellence des services qu'ils assurent à leurs clients. Chaque entreprise certifiée W doit s'être

soumise à un processus rigoureux d'évaluation garantissant qu'elle répond à de strictes normes de qualité établies par WelchGroup. WelchGroup Consulting n'est pas une banque, ce n'est pas un courtier en placements ni une compagnie d'assurances. Néanmoins, notre connaissance de votre entreprise nous permet de vous recommander des fournisseurs de services de haut calibre qui sauront répondre à vos besoins particuliers.

Nos partenaires certifiés W vous garantissent qu'ils répondront à vos besoins. Ainsi, un bon conseiller en investissements s'assurera que votre portefeuille minimise votre facture d'impôt pour l'exercice en cours aussi bien que pour les exercices à venir; un bon banquier s'assurera que votre crédit se compare à celui d'autres entreprises dans votre domaine d'activités et un bon assureur cherchera à optimiser votre protection au meilleur coût possible. Tout au long du processus, WelchGroup évaluera votre satisfaction à l'égard du fournisseur certifié W. Garantir à nos clients un accès aux meilleurs fournisseurs de services fait partie de notre engagement à leur assurer la tranquillité d'esprit, sachant que leurs besoins en matière d'assurances, d'investissements et de produits bancaires sont satisfaits par les meilleurs fournisseurs sur le marché.

Votre succès nous tient à cœur et vous pouvez compter sur WelchGroup pour vous mettre sur le bon chemin. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web à www.w-group.com.

Dragan Veljovic, M.Sc. (E. Eng.), est Président de WelchGroup Consulting. Il dispose d'une expérience de plus de 20 ans en matière de leadership sur la scène internationale aussi bien dans les secteurs privé que public. Vous pouvez le joindre au 613-236-9191 poste 526 ou par courriel à l'adresse dveljovic@w-group.com.



Dragan Veljovic, M.Sc.(E.Eng.), président et directeur général, WelchGroup Consulting.

L'ARC et la fiducie familiale

Autrefois, il était relativement rare que l'ARC vérifie les fiducies familiales et la plupart de ces vérifications étaient effectuées à la demande des fiduciaires qui souhaitaient obtenir un certificat d'attestation de paiement de la taxe. En 2005, la rareté de ces vérifications a suscité les critiques du Vérificateur Général et c'est pourquoi l'ARC a accru ses activités de vérification des fiducies. Récemment, nous avons pu observer une plus grande activité de vérification dans ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne les fiducies familiales.

Parmi les questions que soulèvent les fiducies, l'ARC se concentre sur

- ❖ Les sommes à verser au bénéficiaire et la question de savoir si elles ont force exécutoire;
- ❖ Les sommes à verser au profit d'un bénéficiaire et la question de savoir si elles sont bel et bien versées au profit de ce bénéficiaire (plus particulièrement dans le cas des bénéficiaires mineurs);
- ❖ Les demandes de déduction pour gains en capital sur les actions de sociétés admissibles exploitant de petites entreprises et
- ❖ Le transfert de propriété à la fiducie.

Au cours de ses vérifications, l'ARC a demandé l'accès à de nombreux renseignements comprenant entre autres le registre des actifs et passifs de la fiducie, les détails des dispositions concernant les biens en immobilisation, des exemplaires de relevés bancaires, ainsi que les détails concernant les réclamations de déductions pour gains en capital. De plus, l'ARC demande généralement des exemplaires de divers documents comprenant les procès-verbaux des rencontres de fiduciaires, les résolutions annuelles des fiduciaires détaillant les décisions prises et les billets à ordre détaillant la ventilation des sommes non versées aux bénéficiaires.

Bien qu'il ait toujours été important de s'assurer que les fiducies familiales sont adéquatement instituées, il est tout aussi important que ces fiducies soient adéquatement administrées sur une base permanente et que les documents appropriés soient disponibles. Si vous avez négligé de tenir vos documents à jour par le passé, il est



maintenant opportun de le faire. Si vous recevez une demande de renseignement de la part de l'ARC, que vous souhaitez obtenir de l'aide pour la mise à jour de vos documents ou pour toute autre question au sujet des fiducies familiales, veuillez communiquer avec un conseiller de Welch LLP.

Zoran Vranjkovic, CA, CFP, est gérant sénior en fiscalité à notre bureau d'Ottawa.

Engager un entrepreneur, c'est l'affaire de qui?

À titre d'employeur, vous avez de nombreuses obligations envers vos employés. Si vous croyez pouvoir éviter certains fardeaux en engageant des entrepreneurs indépendants plutôt que des employés, vous devez être en mesure de prouver à l'Agence du revenu du Canada (ARC) qu'il n'existe pas une relation employeur – employé entre vous.

Si l'ARC détermine que le travailleur que vous avez engagé en qualité de travailleur indépendant est dans les faits un employé, vous devrez alors verser les cotisations de l'AE et du RPC/RRQ pour toute la durée de l'emploi, de même que de possibles pénalités et intérêts.

L'interprétation en vertu de laquelle un travailleur est considéré comme un entrepreneur ou un employé a évolué au cours des années. L'ARC a révisé son document « Employé ou travailleur indépendant » afin de tenir compte de certaines décisions de la Cour suprême du Canada.

Les quatre éléments dont tient compte une cour afin de déterminer le statut d'un travailleur sont:

- ✦ Le contrôle – qui décide où, quand et comment le travail sera effectué;
- ✦ Les outils – qui détient les outils ou équipements qu'utilise le travailleur;
- ✦ Les possibilités – le degré de participation du travailleur aux profits;
- ✦ Le risque – le niveau de risque économique ou de perte financière auquel s'expose le travailleur.

Cependant, ces éléments sont souvent considérés les uns par rapport aux autres et leur importance relative dépend des faits et circonstances propres à votre situation. On ne peut pas appliquer une règle universelle, mais on parviendra tout de même à une conclusion. Le travailleur est-il engagé à titre d'entité commerciale distincte ou fait-il partie de l'organisation de votre entreprise? Si vous êtes dans l'incertitude quant au statut d'un

travailleur, vous pouvez demander que l'ARC rende une décision à ce sujet.

La meilleure façon de vous protéger consiste à rédiger une convention écrite qui stipule clairement les intentions des parties et qui est conforme aux éléments décrits ci-dessus. En l'absence de preuves indéniables du contraire, le statut de travailleur indépendant devrait prévaloir.



Eric Liebmann, CA, travaille à notre bureau d'Ottawa.

Vision d'affaires maintenant disponible en format PDF!

Veuillez visiter notre site web à www.welchllp.com/insights afin de vous inscrire pour la réception de Vision d'affaires par courrier électronique.

Externalisation de la technologie de l'information pour les PME – est-ce une option viable?

Votre entreprise cherche-t-elle à réduire ses dépenses? Il est important de vous assurer que lorsqu'il s'agit de dresser un budget pour vos dépenses en matière de technologie de l'information (TI), vous reconnaissez l'importance de ces produits et services des plus importants pour votre entreprise.

Compte tenu des menaces pour la sécurité et des épidémies de virus qui sévissent sur l'Internet et qui minent les serveurs de courriel, il est plus important que jamais de protéger votre réseau et vos données au moyen d'un support diligent et compétent. Néanmoins, il peut s'avérer onéreux pour les petites et moyennes entreprises (PME) d'accéder à un tel niveau de service en vue de réaliser cet objectif.

En tant que PME, vous devez disposer d'une solide infrastructure des TI, d'une bonne stratégie de sauvegarde de vos données et d'un plan de reprise des activités en cas de catastrophe. Un examen minutieux de la configuration de votre réseau actuel pourrait vous faire économiser des milliers de dollars à l'avenir. Un contrat auprès d'un fournisseur de services de sécurité vous

permettra d'accéder à ce niveau de service. Les consultants de Welch sont maintenant en mesure de vous offrir ce service.

Les services que nous offrons et qui pourraient vous être utiles comprennent:

- ✦ Des stratégies de sauvegarde de données
- ✦ La mise à jour des serveurs et des postes de travail
- ✦ Un service de dépannage mobile
- ✦ L'installation d'une infrastructure de réseau (câblage, diagnostic d'anomalies des appareils)
- ✦ L'optimisation des ordinateurs
- ✦ La mise à jour du réseau ou des serveurs
- ✦ PRA/PCO (plan de reprise des activités/ plan de continuité des opérations)
- ✦ La conception de site Web
- ✦ Des solutions d'accès à distance
- ✦ Des contrats annuels et accords sur les niveaux de service

Si votre entreprise requiert l'un de ces services, veuillez communiquer avec nous et nous vous expliquerons comment nous sommes en mesure de vous aider. Notre personnel des TI verra à ce que vos problèmes informatiques soient chose du passé.

Pour de plus amples renseignements sur nos services en matière de TI, veuillez communiquer avec Derek Davlut au 613.236.9191.



Derek Davlut, est Directeur des TI à notre bureau d'Ottawa.



La gestion des clauses restrictives bancaires

L'année dernière a été difficile pour de nombreuses entreprises et l'industrie de la construction n'a pas été épargnée. Plusieurs projets ont été annulés ou retardés tandis que chacun attendait afin de constater quelle tournure prendrait la fin de la récession.

Maintenant que l'économie est (plus ou moins) revenue à la normale, il est important d'avoir une vue d'ensemble des effets de ces facteurs sur votre santé financière et personne ne s'intéresse davantage à votre santé financière que votre banque.

Les banques sont disposées à vous prêter de l'argent, mais elles exigent généralement certaines formes de garanties leur assurant qu'elles seront remboursées. Une telle garantie peut prendre la forme d'une garantie personnelle ou d'une entente concernant une garantie enregistrée sur les actifs de l'entreprise. De plus, les banques prescrivent souvent certaines clauses restrictives stipulant ce que l'entreprise doit faire et ne doit pas faire au cours de l'année. Vous trouverez ci-dessous une liste de certaines clauses restrictives communément prescrites et certains conseils sur la façon de les gérer efficacement:

1. Ratios de liquidité

Les banques veulent s'assurer que votre entreprise est en mesure de tenir ses engagements à court terme. Vous devez donc garantir que votre société dispose des actifs nécessaires sous forme d'encaisse et de créances en vue de rembourser ses dettes. Il faut régulièrement réviser son ratio de liquidité (la somme des actifs à court terme divisée par celle du passif à court terme). Si le ratio de liquidité n'est pas conforme aux stipulations des clauses restrictives bancaires, vous devrez améliorer ce ratio avant la fin de l'exercice financier.

2. Ratios d'endettement

Puisqu'une entente bancaire tient généralement compte du ratio d'endettement, il faut aussi régulièrement examiner la somme des dettes que l'entreprise a contractées par rapport à ses

capitaux propres. Bien que votre entreprise puisse disposer d'une encaisse lui permettant de poursuivre ses activités à court terme, des pertes d'exploitation des années précédentes peuvent avoir des répercussions sur votre ratio d'endettement.

Voici quelques suggestions afin de remédier à la situation:

- ❖ Renoncer à court terme au droit de rembourser une certaine partie des sommes que doit l'entreprise à ses actionnaires. Une renonciation formelle permet de transformer ces dettes en « passif à long terme », ce qui améliorera votre ratio d'endettement à court terme.
- ❖ Convertir l'excès des sommes que l'entreprise doit à ses actionnaires en capitaux propres. Il se peut que vous ne souhaitiez pas ou n'avez pas à vous faire rembourser votre investissement d'ici à ce que l'entreprise soit vendue. Vous pouvez donc envisager de transformer cet endettement en actions de l'entreprise.
- ❖ Contribuer à même vos fonds personnels. Il est toujours plus facile de financer certains éléments à même ses fonds personnels et toute somme versée à l'entreprise améliorera son ratio d'endettement. Vous pourrez déduire personnellement les intérêts encourus.

3. Vos débiteurs offerts en garantie

Le recouvrement de comptes en souffrance a un effet certain sur les flux de trésorerie et cette année s'est montrée particulièrement difficile en ce qui concerne le recouvrement d'anciens comptes. Or, rien n'est plus simple que de consulter régulièrement le registre des créances, ce qui vous permet d'identifier les créances que selon toute probabilité vous ne pourrez pas recouvrer et de comptabiliser

immédiatement un provision. La banque disposera ainsi d'une vue d'ensemble précise de la situation de l'entreprise tout au long de l'exercice financier plutôt qu'à la fin de celui-ci.

Assurez-vous de radier ces créances que vous savez ne pas pouvoir récupérer et réclamez un crédit sur votre prochaine déclaration de TPS/TVH. Il est souvent possible de convertir, plus tard en encaisse surprise, d'anciennes créances qui avaient été radiées au cours des années précédentes.

4. Versements d'impôts

Votre banque peut vouloir s'assurer que vous effectuez régulièrement vos versements concernant la TPS, l'impôt sur les retenues salariales et l'impôt sur le revenu des sociétés. La manipulation des versements d'impôt est souvent un indice de mauvaise santé financière d'une entreprise. Il est important de vous assurer que vous effectuez vos versements dans les délais prescrits et que vous en tenez un registre à jour de sorte que si un litige devait survenir, vous aurez préalablement fait preuve de diligence requise.

Il faut garder à l'esprit que personne n'aime les surprises et les banques ne font pas exception à cette règle. Une bonne communication est essentielle à tout type de relation. Si vous avez des raisons de croire que votre entreprise ne se conforme pas aux clauses restrictives prescrites par la banque, n'hésitez pas à discuter ouvertement avec l'institution de la situation et des mesures à envisager. Cela vous permettra de préserver une bonne relation avec votre banque et vous garantira un accès au crédit pour l'exercice financier en cours et même au-delà.

Andrew Milne, CA, est gérant à notre bureau d'Ottawa.

BUREAUX:

- Belleville, Ontario
- Campbellford, Ontario
- Cornwall, Ontario
- Gatineau, Québec
- Napanee, Ontario
- Ottawa, Ontario
- Pembroke, Ontario
- Picton, Ontario
- Renfrew, Ontario
- Trenton, Ontario
- Tweed, Ontario

INDUSTRIES:

- Entreprises gérées par leurs propriétaires
- Gouvernements et fonds règlementés d'industries
- Concessionnaires d'automobiles
- Construction
- Entrepreneurs indépendants
- Organismes sans but lucratif
- Professionnels
- Organismes du secteur public
- Immobilier

SERVICES:

- Rapports comptables/financiers
- Services conseils aux entreprises
- Évaluations d'entreprises
- Faire des affaires au Canada
- Vérification des états financiers
- Services d'administration de fonds
- Vérification des contributions gouvernementales
- Vérification de conformité
- Services fiscaux
- Gestion du patrimoine
- Bureau virtuel de comptabilité

www.welchllp.com